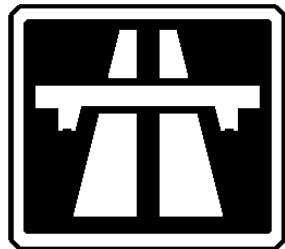


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute **A184** (devenue **A104**)



Mme, M.....
Président(e) du Comité CO.P.R.A. 184
De la ville

.....
Tél. fixe :

Mobile : 06

E-mail :@.....

Le Janvier 2020

à
Madame, Monsieur,
Candidat(e) Tête de liste aux élections
municipales de mars 2020

Référence : **Projet A104 de Prolongement de la Francilienne à travers les 12 villes suivantes :**

Dans le Val d'Oise : **Eragny, Herblay-sur-Seine, Neuville-sur-Oise et Pierrelaye.**

Dans les Yvelines : **Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les Vignes,
Conflans-Ste-Honorine, Maurecourt, Orgeval et Poissy.**

Objet : **Questionnement des candidats aux élections municipales 2020**

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) Tête de liste aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Vous n'êtes pas sans connaître le **dossier A104** précité qui menace la région en général et notre commune en particulier.

L'opposition des populations à ce projet est justifiée par l'**atteinte directe et irréversible à leur santé**, qui en résulterait.

Ces conséquences négatives et irréversibles, sur la santé, qui sont engendrées par le **bruit** et la **pollution chimique atmosphérique**, créés par la circulation routière, à proximité des habitations, des écoles et des lieux de loisirs, sont dénoncées par de multiples organismes scientifiques nationaux et internationaux, dont notamment l'**OMS**.

Comme vous le savez, l'action du CO.P.R.A. 184 a été légitimée par les résultats du sondage IFOP réalisé en 2012 auprès de personnes riveraines et non riveraines qui ont rejeté à 71% le prolongement de la Francilienne A104 en zones urbanisées.

Cette légitimité a été encore confortée par les conclusions de la **Commission Mobilité 21**, en 2013, par le **Rapport DURON** de février 2018 et par les **Assises de la Mobilité** de fin 2018.

Même si le « **PROJET A104** » n'était pas réalisé (report en 2038), le « **TRACÉ A104 bis** » prendrait le relais, à court terme, entre Achères et Orgeval, car aucun maître d'ouvrage n'est propriétaire du trafic qui emprunte son infrastructure.

Ce « **Tracé A104 bis** » à 2 fois 2 voies serait constitué par :

- La **RD 30** (à Achères),
- Le **futur Pont d'Achères**, entre Achères et Carrières-sous-Poissy (Arrêté de DUP signé par le Préfet le 08 février 2013),
- La **traversée dans la partie nord** de Carrières-sous-Poissy,
- La **RD 190**,
- L'**actuel Pont de Triel** construit en 2004.

Puis ce cheminement irait, soit **vers le sud, en direction d'Orgeval par la RD154**, soit **vers le nord-ouest, en direction des Mureaux, par le projet de « Déviation de la RD154 »** (Verneuil / Vernouillet).

Ce cheminement, projet du Conseil départemental des Yvelines, à gabarit autoroutier, impacterait les habitants de toutes les villes du secteur qui subiraient, de plein fouet, toutes les nuisances sonores et atmosphériques générées par la circulation.

Les chauffeurs de poids lourds trouveraient rapidement très pratique d'utiliser ce nouvel itinéraire pour se déplacer de l'A13 vers Achères et Conflans puis vers l'A15.

Rappelons que l'Etat prévoyait, lors du débat public de 2006, relatif au projet A104, 120 000 véhicules par jour sur l'A104, dont 20% de camions.

Pour information, sachez qu'une **Enquête publique parcellaire** a été ouverte, depuis le 16 janvier 2020, pour une durée de 21 jours, au sujet de la « **Liaison RD 30 / RD 190 - Pont d'Achères** », dans les mairies d'Achères, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine.
<http://www.mairie-acheres78.fr/wp-content/uploads/2020/01/Avis-.pdf>

Toutes les considérations précédentes motivent le fait que nous vous adressons le questionnaire joint, sur lequel nous vous demandons de bien vouloir préciser votre position sur ce dossier (A104 et A104 bis) et les mesures que vous comptez prendre si vous êtes élu(e), ceci afin d'éclairer les électeurs amenés à faire leur choix les 15 et 22 mars 2020.

Vos réponses seront scannées et publiées dans notre site internet, ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) au fur et à mesure de leur réception.

Dans un esprit d'équité, la date limite de réception de vos réponses est fixée au samedi 29 février 2020. Passé ce délai, notre collectif s'autorise à publier le fait que votre liste n'a pas souhaité répondre à notre questionnaire, sur ce dossier.

Quelques liens utiles vers notre site internet :

1-Lien vers notre nouvelle page d'accueil : <http://www.copra184.org/>

2-Lien vers notre "Carte de Vœux 2020" : <http://www.copra184.org/A104/00457/voeux-du-copra-2020>

3-Lien vers le compte rendu de notre dernière AG du 15/11/19 (Rapport moral, rapport d'activités, discours de clôture, motion d'action, interventions de quelques élus, questions/réponses...) :
<http://www.copra184.org/A104/00452/resume-de-lassemblee-generale-du-copra-184-du-15-novembre-2019-conflans>

4-Lien vers l'historique du projet A104 :

<http://copra184.org/sites/default/files/Historique%20remis%20en%20page%202023oct19.pdf>

5-Lien vers notre article rédigé au sujet de la "A104 Bis" (publié dans la rubrique "Dossiers et Territoires") : <http://www.copra184.org/A104/00459/le-prolongement-de-la104-est-reporté-mais-la104-bis-est-en-route-travers-carrieres-sous>

6-Lien vers le film du CO.P.R.A. 184, réalisé en 2015, mais qui est toujours d'actualité :

<http://www.copra184.org/A104/00322/novembre-2015-le-nouveau-film-du-copra-184>

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération.



Signature :

Président du Comité de ville